

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

---+---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-Vu l'ordonnance n° 8/GPRD-SGG du 11 Janvier 1964,
portant constitution de la République du Dahomey ;Vu l'arrêté n° 156/MJL-DJ du 18 Décembre 1963, ayant
mis M. HOUNKPODOTE Zinsou Hilaire, Greffier de 3ème classe,
3ème échelon à la disposition du Ministre d'Etat, chargé de
la Fonction Publique ;Vu le titre d'affectation n° 14/MEFP/DP-1 du 7 Janvier
1964 de M. HOUNKPODOTE Hilaire ;Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de
Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

///) E C R E T E :

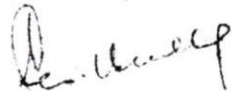
ARTICLE 1.- Les dispositions du décret n° 63-395/PR-MJL
du 20 Août 1963, ayant délégué M. HOUNKPODOTE Zinsou Hilaire,
Greffier de 3ème classe, 3ème échelon, dans les fonctions de
juge dans le ressort de la Cour d'Appel de Cotonou, sont
rapportées pour compter du 7 Décembre 1963, date de sa mise
à la disposition du Ministre d'Etat, chargé de la Fonction
Publique.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent
décret qui sera publié au journal officiel de la République.

AMPLIATIONS :

Présid. Répub.....	15
Présid. Conseil...	3
SGG.....	3
Présid. Assemb. Nati	3
MJL.....	5
MEFTAS.....	2
Procureur Général.	2
Procureur Rép.....	2
MFAEP.....	2
Trésor.....	1
CF.....	1
DP.....	2
JORD.....	1
Intéressé.....	1
Cour d'Appel.....	1

Fait à COTONOU, le 4 Mai 1964

S. M. APITHY.-Par le Président de la
République, le Président
du Conseil, Chef du Gou-
vernement,
J. T. AHOMADEGBE.-Par le Président de la
République, le Garde des
Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législa-
tion,